



**Monsieur le Recteur
de l'académie de Toulouse**

75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

Toulouse le 3 avril 2020

Objet : Ponction pour jours de grève - application sévère et abusive de l'arrêt Omont

Monsieur le Recteur,

Notre secteur de l'éducation s'est fortement mobilisé, notamment par des actions de grève, contre le projet de réforme des retraites cet hiver comme de très nombreux autres secteurs d'activité.

Si, du fait de la situation de crise sanitaire, toute forme de mobilisation est interdite et l'ensemble des personnels de l'éducation mobilisé-es pour permettre la continuité pédagogique et le maintien d'un contact avec les élèves et leur famille, les effets de notre mobilisation se font d'autant plus sentir sur le plan financier pour de nombreuses-eux collègues. En effet vous aviez, à travers une note en date du 27 février, précisé les « nouvelles » modalités de prélèvement des services non faits, avec comme « nouveautés » l'application stricte de l'arrêt Omont et la levée du maximum de 4 jours par mois de ponction sur le salaire.

Sur cette question spécifique de la ponction sur salaire pour services non faits, nous voulons rappeler que nos organisations sont opposés au fameux « arrêt Omont », à fortiori lorsqu'il est appliqué de façon sévère et, parfois, abusive.

Cette situation « nouvelle » a provoqué des retenues allant jusqu'à 15 jours pour un même salaire. Des collègues se sont également vus prélevés des samedis et dimanches alors que le lundi suivant ils ou elles assuraient pleinement leur service. Nous demandons une régularisation immédiate.

Monsieur le Recteur, au moment où l'ensemble des enseignant-es sont mobilisé-es dans des conditions extrêmement difficiles, il n'est pas acceptable que des sanctions de ce type viennent s'ajouter au stress induit par la situation.

Aussi nous vous demandons de revenir sur les termes de votre note du 27 février.

Par ailleurs, au moment où le gouvernement met entre parenthèse son projet de réforme des retraites, comme d'autres à l'image de la réforme de l'assurance chômage, et vante les mérites des services publics, ces prélèvements n'ont plus lieu d'être. Aussi nous vous demandons de revenir sur ceux opérés jusqu'à présent par un remboursement de tous les jours de grève et ce sans délai.

Tel est le sens du discours du Président de la République le 12 mars au soir. Le pays a et aura besoin de toutes les fonctionnaires à l'avenir et une telle décision de votre part serait un signe clair d'apaisement, et de votre volonté de travailler à préparer les suites de la crise que nous traversons dans un esprit de rassemblement.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement au service public de l'éducation nationale et aux droits des personnels.